

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **3 septembre 2024**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Normand Mercier
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2024-09-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 juillet 2024
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 6 août 2024
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Adoption des dépenses du mois de juillet et d'août 2024
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Budget 2024 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 30 juillet 2024
 - 5.2 - Budget 2023 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 24 juillet 2024
 - 5.3 - Colloque de zone Beauce Côte-Sud 2024
- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 - Aménagement des bureaux municipaux, surveillance en architecture

- 6.2 - Aménagement des bureaux municipaux, surveillance en ingénierie
- 6.3 - Aménagement des bureaux municipaux, convention d'aide financière

7 - SERVICE PUBLIC

- 7.1 - Panneau d'interdiction de frein moteur, 521 route 279
- 7.2 - Réfection de chaussée sur 265 mètres et de deux ponceaux sur la route du 8e Rang, offre de services
- 7.3 - Réfection de chaussée sur 3 524 mètres sur le rang de la Pointe-Lévis, offre de services

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

- 8.1 - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, remplacement des bandes de patinoire de l'aréna
- 8.2 - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, signataire
- 8.3 - Appui à la FADOQ pour le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- 8.4 - Appui au Cercle des Fermières pour le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- 8.5 - Demande de l'école secondaire, activité du 4 km

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- 9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs
- 9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert
- 9.3 - Suivi du développement de la Maison mère
- 9.4 - Accueil-Sérénité de Bellechasse, Marche pour la survie au cancer 2024
- 9.5 - Amicale de golf 2024 de la MRC
- 9.6 - Congrès de la FQM, remise des méritas 2024
- 9.7 - TECQ 2024-2028
- 9.8 - Souper bénéfice 2024 de la municipalité de Saint-Nérée

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-09-02 3.1 - Séance ordinaire du 2 juillet 2024

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

2024-09-03 3.2 - Séance extraordinaire du 6 août 2024

Copie du procès-verbal de cette séance extraordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2024-09-04 4.1 - Adoption des dépenses du mois de juillet et d'août 2024

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 979 140.11 \$ et des salaires de 336 099.16 \$ en date du 3 septembre 2024 pour les dépenses de juillet et août 2024.

5 - ADMINISTRATION

2024-09-05 5.1 - Budget 2024 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 30 juillet 2024

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le déficit d'exploitation 2024, daté du 30 juillet 2024, de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse comme montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec;

QUE celle-ci indique une participation financière de 14 553 \$ de la part de la Municipalité en date du 30 juillet 2024. Cette somme représente 10% du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse.

2024-09-06 5.2 - Budget 2023 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 24 juillet 2024

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le déficit d'exploitation 2023, daté du 24 juillet 2024, de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse comme montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec;

QUE celle-ci indique une participation financière de 14 931 \$ de la part de la Municipalité en date du 24 juillet 2024. Cette somme représente 10% du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse.

2024-09-07 5.3 - Colloque de zone Beauce Côte-Sud 2024

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'inscription de notre directeur général, monsieur Vincent Drouin, au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu les 11 et 12 septembre 2024;

QUE la Municipalité assume les frais liés au colloque de zone de l'ADMQ 2024.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2024-09-08 6.1 - Aménagement des bureaux municipaux, surveillance en architecture

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est maintenant propriétaire du bâtiment principal du site de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut déménager ses bureaux administratifs au 1^{er} étage de la Maison mère d'ici le printemps 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de la firme d'architecte « Artefac Architecture » pour la surveillance des travaux en architecture pour la construction des bureaux municipaux au montant budgétaire de 30 000.00 \$;

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site de la Maison mère;

2024-09-09 6.2 - Aménagement des bureaux municipaux, surveillance en ingénierie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est maintenant propriétaire du bâtiment principal du site de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut déménager ses bureaux administratifs au 1^{er} étage de la Maison mère d'ici le printemps 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de la firme d'ingénierie « Fusion Expert Conseil inc. » pour la surveillance en ingénierie pour la construction des bureaux municipaux au montant budgétaire de 40 860.00 \$;

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site de la Maison mère.

2024-09-10 6.3 - Aménagement des bureaux municipaux, convention d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a transmis à la Municipalité la convention d'aide financière dans le cadre du PRACIM relative à l'octroi d'une aide financière pour le réaménagement des bureaux municipaux et salles de réunion à vocation communautaire à la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE cette convention établit les droits et les obligations de la Municipalité relatifs aux travaux subventionnés et qu'elle doit être dûment signée par le maire et retournée dans les soixante jours suivants sa réception;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise M. Sébastien Bourget, maire, à signer la convention d'aide financière dans le cadre du PRACIM relative à l'octroi d'une aide financière pour le réaménagement des bureaux municipaux et salles de réunion à vocation communautaire à la Maison mère.

7 - SERVICE PUBLIC

2024-09-11 7.1 - Panneau d'interdiction de frein moteur, 521 route 279

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour l'installation d'un panneau d'interdiction de frein moteur dans le secteur du 521, route 279;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut autoriser ce type de panneau par résolution sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'un panneau d'interdiction de frein moteur dans le secteur du 521, route 279.

2024-09-12 7.2 - Réfection de chaussée sur 265 mètres et de deux ponceaux sur la route du 8e Rang, offre de services

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Didier St-Laurent, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition du conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Normand Mercier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Vincent Drouin, directeur général est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2024-09-13 7.3 - Réfection de chaussée sur 3 524 mètres sur le rang de la Pointe-Lévis, offre de services

Le conseil décide de reporter le dépôt de la demande d'aide financière concernant la réfection de chaussée sur 3 524 mètres sur le rang de la Pointe-Lévis à l'année 2025.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, remplacement des bandes de patinoire de l'aréna

La Municipalité a reçu la confirmation de l'octroi d'une aide financière de 158 678 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour le remplacement des bandes de patinoire, des baies vitrées et des filets de protection de l'aréna.

2024-09-14 8.2 - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, signataire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une réponse favorable pour son projet de remplacement des bandes, des baies vitrées et des filets de protection de la patinoire de l'Aréna J.E. Métivier déposé au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), volet 1 du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QU'un changement de signataire autorisée au dossier est requis afin de permettre à la responsable du projet d'agir auprès du ministère dans le dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal désigne Madame Karine Godbout, coordonnatrice événements, installations sportives et récréatives, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet de remplacement des bandes, des baies vitrées et des filets de protection de la patinoire de l'Aréna J.E. Métivier, au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), volet 1.

2024-09-15 8.3 - Appui à la FADOQ pour le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT QUE les objectifs principaux de ce programme sont, entre autres, de promouvoir le bénévolat auprès des aînés et de fournir une aide à l'immobilisation pour des projets ou des programmes communautaires nouveaux ou existants destinés aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un lave-vaisselle pour la salle académique sera un plus lors de la réalisation d'événements à caractère social de la FADOQ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement pourra être utilisé par les aînés de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit soutenir et encourager l'élan bénévole autour de ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland appuie la FADOQ dans sa demande d'aide financière pour l'achat d'un lave-vaisselle pour la salle académique au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).

2024-09-16 8.4 - Appui au Cercle des Fermières pour le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT que la Municipalité est admissible au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT QUE les objectifs principaux de ce programme sont, entre autres, de promouvoir le bénévolat auprès des aînés et de fournir une aide à l'immobilisation pour des projets ou des programmes communautaires nouveaux ou existants destinés aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE suite au déménagement dans leur nouveau local, le Cercle des Fermières doit aménager une cuisinette et faire l'achat de certains équipements d'artisanat;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements pourront être utilisés par les aînés de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit soutenir et encourager l'élan bénévole autour de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland appuie le Cercle des Fermières dans sa demande d'aide financière pour l'aménagement d'une cuisinette et l'achat d'équipements d'artisanat au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).

2024-09-17 8.5 - Demande de l'école secondaire, activité du 4 km

CONSIDÉRANT QUE le 18 octobre 2024, l'école secondaire de Saint-Damien organise son activité du 4 kilomètres de la santé sur une section de la route Saint-Gérard, entre l'école secondaire jusqu'à l'intersection du 9e Rang, entre 11 h et 13 h 30;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur sollicite la permission de la Municipalité afin de pouvoir utiliser ce tronçon de route;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur se charge d'aviser la Sûreté du Québec pour qu'elle assure la surveillance sur cette section de route;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur se charge d'informer les résidents de la route Saint-Gérard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil autorise les dirigeants et organisateurs de cette activité à utiliser la section précitée de la route Saint-Gérard, entre 11 h et 13 h 30, le 18 octobre 2024.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

Au niveau des jeux d'eau, il reste certaines problématiques à régler. Elles devraient être finalisées d'ici la fin du mois de septembre. Le projet de construction du nouveau C.P.E. a débuté à la mi-août, tout se déroule bien pour l'instant. Pour terminer, le conseil fait un retour sur la présentation des activités Coeur Villageois qui ont eu lieu au cours de l'été au Parc des Soeurs.

9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert

Les enseignes annonçant le site du Havre du Lac Vert et celui de la Villa Hélène sont installées au niveau de la route 279. Le stationnement du Havre a été agrandi pour accueillir une trentaine de véhicules additionnels. Pour conclure, les plans et devis pour la rénovation de la Maison Saint-Bernard sont finalisés à 80%.

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

Les travaux d'aménagement des bureaux municipaux ont débuté au mois de juillet, tout se déroule comme prévu pour le moment. En ce qui concerne les travaux de l'agrandissement du CISSS au 4e étage, ceux-ci devraient être terminés d'ici quelques semaines.

2024-09-18 9.4 - Accueil-Sérénité de Bellechasse, Marche pour la survie au cancer 2024

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon

Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise une aide financière de 250 \$ pour la Marche pour la survie au cancer d'Accueil-Sérénité de Bellechasse.

2024-09-19 9.5 - Amicale de golf 2024 de la MRC

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'achat de quatre (4) cartes pour le tournoi de golf de la MRC de Bellechasse d'une valeur de 240 \$.

9.6 - Congrès de la FQM, remise des méritas 2024

Suite à un dépôt de la part de la Municipalité, la Fédération Québécoise des Municipalités soulignera les 20 ans d'implication municipale de la conseillère Line Fradette et du conseiller Gaétan Labrecque dans le cadre du congrès 2024 de la FQM.

9.7 - TECQ 2024-2028

La Municipalité recevra un montant de 901 909 \$ dans le cadre de la TECQ 2024-2028.

2024-09-20 9.8 - Souper bénéfice 2024 de la municipalité de Saint-Nérée

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'achat de deux (2) cartes pour le souper bénéfice de Saint-Nérée d'une valeur de 140 \$.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

- Travaux de la route de Saint-Malachie.
- Réserve de gravier, rue de l'entreprise.
- Ponceaux de la route de Saint-Malachie.

2024-09-21 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 44.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier

Je soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sébastien Bourget
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Vincent Drouin
Greffier-trésorier